

Projet HIMO : « Il faut réorienter les tâches de ces jeunes et femmes car cette pratique a montré ses limites » (Mariam Konaté, juriste-environnementaliste)

Dans cette lettre ouverte adressée au président du Faso, Mariam Konaté, juriste-environnementaliste, fait des propositions par rapport au projet Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO). Pour elle, il n'est pas juste de payer des Burkinabè pour nettoyer des ordures que d'autres Burkinabè ont générées. « Que chacun s'assume », martèle-t-elle. Lisez !

Excellence,

Le conseil des ministres, en sa séance du mercredi 27 février 2019, a décidé du recrutement de 10 225 jeunes et femmes pour des travaux de curage manuel de caniveaux, d'ouvrages d'art, d'accotements manuels de voies bitumées.

Je voudrais, à travers ces lignes, partager avec vous un certain nombre de préoccupations relatives au sujet. Avant tout, je vous présente mes vœux les meilleurs pour l'année 2019 et un plein succès à votre mandat.

Le compte rendu dudit conseil lu dans la presse : « Un rapport relatif aux mesures sociales de gouvernement : Ces mesures sociales permettent, au titre de l'année 2019, de recruter 10 225 jeunes et femmes pour des travaux à Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) au profit de 49 communes urbaines du Burkina Faso. »

Je salue cette initiative qui permettra d'occuper un tant soit peu ces jeunes et femmes et d'assainir notre environnement. Toutefois, je pense qu'il faut réorienter les tâches de ces jeunes et femmes parce que cette pratique a montré ses limites.

En effet, la Brigade verte, communément appelée à Ouagadougou « les femmes de Simon », est une expérience avec des résultats très mitigés. La ville de Ouagadougou, à l'instar des autres villes et villages du Burkina Faso, est sale, inconfortable. L'insalubrité partout est désolante, aucun quartier, aucune rue, aucun « six-mètres », aucun espace public, aucun poste de péage et de contrôle de police n'est en reste. Le phénomène est inquiétant et même très inquiétant.

Cette dégradation du cadre de vie des populations les expose à des maladies comme le choléra, le paludisme, la dengue, la fièvre typhoïde, etc. C'est dire qu'il y a une corrélation très forte entre la qualité de notre santé et la qualité de notre environnement.

La Constitution de notre pays en son article 29 dispose que « le droit à un environnement sain est reconnu ; la protection, la défense et la promotion de l'environnement sont un devoir pour tous. »

Excellence, je pense qu'il nous faut réorienter notre stratégie d'approche pour une effectivité de notre droit à un environnement sain. En effet, il faudra pour cela responsabiliser chaque citoyen burkinabè et toute personne vivant au Burkina Faso relativement à l'espace qu'il occupe.

Évaluez-vous à combien de jeunes et femmes pour assainir tout Ouagadougou par exemple ? Ces activités de curage expérimentées ont des limites. Faites un peu le tour de Ouagadougou, vous rencontrerez des tas de boue et d'ordures devant certaines concessions et commerces, attendant d'être évacués par ceux qui les ont mis là. S'ils ne reviennent pas, les boues et ordures se retrouveront là et à d'autres endroits. Les riverains ne se sentent en rien concernés par l'entretien des ouvrages et l'assainissement du cadre de vie. La route n'existe pas à Ouagadougou.

On l'a utilisée pour autre chose. Les passages pour piétons sont des étals, les bandes cyclables sont des gares routières. Des maisons d'habitation sont utilisées comme garages avec une obstruction monstrueuse des voies et aucun système de gestion des déchets produits. Les dessus des caniveaux sont

des boutiques et des dessous des WC, et il n'y a rien. Le domaine public est occupé à des fins privées sans aucune contrainte. On a l'impression que certains Burkinabè ont le droit de salir et d'autres le devoir de nettoyer, et malheureusement ceux qui salissent sont plus actifs et plus nombreux. On a l'impression que le domaine public est la propriété privée de certains Burkinabè.

Autre chose Excellence, où est-ce qu'on prend l'argent pour payer ces jeunes et femmes ? Si c'est sur le budget de l'Etat, de quel droit peut-on utiliser la contribution de certains Burkinabè pour aller faire balayer devant chez d'autres Burkinabè ? Il y a injustice. Comment utiliser l'argent de certains Burkinabè pour ramasser les défécations des animaux d'autres Burkinabè sur l'avenue Kwamé N'krumah ? Comment utiliser l'argent de certains Burkinabè pour curer les caniveaux obstrués par d'autres Burkinabè du fait de leur activité commerciale ? Que chacun s'assume.

Juste une mise en œuvre du principe pollueur-payeur, principe selon lequel les frais résultant des mesures de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement doivent être supportés par le pollueur. « La promotion d'un environnement sain est d'intérêt général et une obligation pour toutes les personnes physiques et morales » (article 6 du code de l'environnement).

A mon sens, il y a incivisme et c'est plutôt là qu'il faut actionner et susciter l'adhésion de tous. L'aspect général du cadre de vie de nos villes et espaces périphériques, toujours jonchés de déchets de toutes sortes, montre que nos populations sont encore très peu sensibles et peu soucieuses aux problèmes environnementaux, à la gestion des déchets et bien d'autres questions spécifiques à l'environnement. Il faut travailler à faire de chaque Burkinabè et toute personne vivant au Burkina Faso, un éco-citoyen, c'est-à-dire un citoyen qui prend en compte, dans ses actions de tous les jours, les conséquences que ses actes sont susceptibles de produire sur l'environnement dans le présent mais aussi à moyen et long termes ; un citoyen qui reconnaît ses droits et devoirs envers l'environnement.

L'écocitoyenneté consiste en une prise de conscience et en un engagement des citoyens quant au rôle qu'ils doivent jouer dans la gestion durable des ressources naturelles et dans l'amélioration de leur cadre de vie.

L'assainissement est aussi le lien entre l'hygiène publique et l'environnement. Il ne s'agit pas seulement de la politique de l'environnement. Il s'agit aussi d'une question de santé publique. Grâce à une amélioration de l'hygiène et de l'assainissement, il est possible d'enrayer la propagation de maladies.

Excellence, le paludisme est la première cause de consultation et la première cause de mortalité dans notre pays. Le vecteur du paludisme est le moustique et le moustique ne se développe que dans des endroits sales. La question de l'amélioration du cadre de vie et d'assainissement est tout simplement une question de développement. Refuser de comprendre cela, c'est refuser aussi le développement.

Je peux ici dire ou même affirmer que l'obstacle majeur à la réussite de votre projet de gratuité des soins aux enfants de moins 5 ans et aux femmes enceintes est le manque d'hygiène, l'insalubrité. Un enfant soigné gratuitement repart intégrer un milieu où il est prédisposé à faire la même maladie, sera soigné plus de dix fois la même année. Ce qui naturellement va augmenter les factures au niveau de la CAMEG.

Le code de l'environnement en son article 12 dispose que « les collectivités territoriales participent à la gestion de l'environnement par la mise en œuvre des compétences qui leur sont transférées. » Autrement dit, les questions de salubrité relèvent de la compétence de ces collectivités territoriales qui doivent s'organiser pour cela.

Excellence, je propose que l'on transforme ces jeunes et femmes en gardiens de l'environnement qui sensibiliseront les populations et rapporteront tout manquement et aussi que les fautifs soient sanctionnés sans aucun calcul. Ils sillonneront les arrondissements et les quartiers. Ouagadougou, la capitale de notre pays doit avoir son cahier de charges de vie qui s'impose à tout citoyen sans exception et sans compromis aucun.

Excellence, nous affirmons dans notre Constitution que nous sommes conscients de nos responsabilités et de nos devoirs devant l'histoire et devant l'humanité. Il est un devoir pour nous de léguer un environnement vivable et viable aux générations futures. La question environnementale est la locomotive de tout développement. Le Burkina Faso peut se développer et doit même se développer. Chacun a à apporter sa contribution. Gagner la guerre du développement commence toujours par gagner la bataille de l'environnement et de l'assainissement. C'est comme une loi de la nature.

Puisse Dieu bénir le Burkina Faso !

Mariame KONATE

Juriste-environnementaliste

Tél : 70 23 67 37